

CA APE Magné du jeudi 21 septembre 2017

Membres présents : 8

Ordre du jour

1. Tour de table + présentation APE
2. Election bureau
3. Mise en place des commissions
4. Points divers
- 5.

Point sur l'adhésion de l'APE à la FCPE

Aurélie a demandé à la FCPE de faire le point sur les conséquences d'un retrait de l'APE du conseil local de la FCPE. Ci-dessous le mail reçu de M.Burgaud de la FCPE :

« Bonjour,

Pour le cas où la totalité des parents d'élèves, et j'en serais étonné, envisageraient de ne plus poursuivre leurs engagements FCPE auprès de l'école de MAGNE, le Conseil Local FCPE actuel ne sera pas dissout, mais sera simplement mis en sommeil.

Cette association pourra ainsi « reprendre vie » dès que de nouveaux parents adhéreront à notre fédération, constitueront un bureau, sans avoir à devoir réaliser l'ensemble des démarches de constitution d'une nouvelle association de parents d'élèves FCPE (statuts, publication en préfecture, etc).

D'un point de vue pratique, les seules démarches seront à effectuer auprès de notre bureau de NIORT. Les fonds existants sur le ou les comptes du Conseil Local seront, à l'issue de votre prochaine assemblée générale, intégralement déposés sur un compte bloqué au nom du Conseil Local FCPE de MAGNE.

De part ses statuts et son objet social, le Conseil Local de MAGNE ne peut, et ce en aucune manière, s'engager ou engager la FCPE par décision ou vote de ses membres actifs à l'effet de verser, sous quelque forme que ce soit, partie ou totalité des fonds de l'association de parents d'élèves FCPE de MAGNE à une association non affiliée à la FCPE, que ce soit pour sa constitution et/ou son fonctionnement.

Les parents d'élèves qui envisageraient de constituer une association indépendante seront bien évidemment libres de la créer, rédiger leurs propres statuts, les enregistrer en Préfecture, etc, et ce sous leur propre responsabilité et avec leurs fonds personnels.

Je vous rappelle également que la décision de mise en sommeil ne pourra être prise que par les membres actuels ayant adhéré à notre fédération. Les parents non adhérents FCPE n'ont aucun droit de décision ou vote à quelque titre que ce soit.

En espérant avoir répondu à vos questions.

Bien cordialement.

Emmanuel BURGAUD,

Président départemental FCPE 79

(0612545472) »

Au regard des conséquences d'un retrait, mais surtout du nombre de personnes présentes, il a été décidé de poursuivre l'APE avec la FCPE (pas assez de personnes pour prendre la décision de se retirer de la FCPE).

1. Tour de table + présentation APE

Fait en cours de séance.

1. Election du bureau

Le bureau a été élu à l'unanimité au cours du CA et se compose :

Co présidentes : Anne et Magali

Vice présidente : Maryline

Trésorière : Nancy

Vice trésorière : Julie

Sécrétaire : Emilie

Vice secrétaire : Marion

Lors du CA, nous avons également évoqué le fait qu'il faudra une répartition des tâches , notamment, au niveau des réunions représentatives (mairie, CSCM...), et ce même avec l'aide de membres de l'APE non élus au bureau. En effet, le bureau a été élu avec les personnes présentes et pour de nombreuses, le positionnement dans le bureau a pour seul objectif la survie de l'association.

Il est nécessaire de partager les tâches et actions afin que chacun et chacune y trouvent le plaisir de participer.

Il est évident que si certains d'entre vous souhaitent s'exprimer sur la composition et se proposer, il est encore temps.

1. Mise en place des commissions

Fonctionnement des commissions :

Pour chaque action ou manifestation, il sera mis en place une commission composée de membres de l'APE volontaires qui devra en gérer l'organisation. Un ou deux référents devront être désignés afin de chapeauter l'organisation et être l'interlocuteur privilégié de la manifestation, que ce soit envers les personnes de la commission, l'APE, l'école ou toute autre personne. Les commissions ont pleine autonomie, elles devront juste rendre compte de l'état d'avancement et transmettre les éventuels documents/courriers sur la boîte mail APE afin que ceux-ci soient archivés pour pouvoir s'y reporter les années précédentes.

Bien entendu, les commissions pourront demander un avis, de l'aide pour les courriers, affiches, ou flyers, publication internet, de bras supplémentaires, ou tout autre besoin ! Les commissions sont en place pour organiser les actions et les manifestations mais ne remplacent pas les aides des autres membres, et des parents d'élèves pour tout ce qu'il y a à effectuer (tenue de stand, préparation, rangement des salles, etc...) !

Commissions 2017/2018 :

Les manifestations, pour l'instant proposées, sont les suivantes (il est bien évident que toute autre nouvelle idée sera prise en compte lors du prochain CA) :

- Noël vert
- Père Noël
- Chocolat de Noël
- Loto
- Carnaval
- Chasse aux œufs
- Fête de l'école
- Soirée dansante

Un tableau reprenant ces différentes manifestations sera joint à l'envoi de ce compte rendu, et chacun pourra s'inscrire sur une ou plusieurs commissions.

Nous avons proposé que le maintien ou organisation des manifestations se décidera lors du prochain CA, en fonction du nombre de personnes inscrites sur les commissions.

1. Points divers

Pas de points divers.

Date des prochains CA : _____

-
- Jeudi 12 octobre 2017 à 20h30 – Salle du catéchisme
- Mardi 14 novembre 2017 à 20h30 – Salle du catéchisme
- Jeudi 14 décembre 2017 à 20h30 – Salle du catéchisme